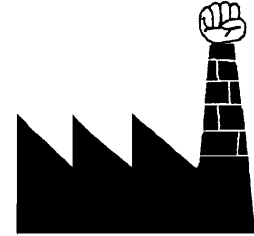


# A CONTRE COURANT

## syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



## Ils se foutent de notre gueule !

Qui ça ? Les patrons ? Sûrement ! Le gouvernement ? Bien sûr aussi. Mais ceux que nous visons aujourd'hui, ce sont « nos » dirigeants syndicaux.

Le 4 octobre dernier, ils ont une nouvelle fois organisé une « *journée d'action et de mobilisation* » contre la politique gouvernementale. Relativement bien suivie par les salariés, à en juger par le nombre de grévistes et de manifestants. Et qui, comme les précédentes, n'a abouti à rien. Si ce n'est à démontrer, une fois de plus, que la répétition de ce genre de journées ne peut, par son inefficacité, que conduire à la démobilisation progressive des salariés et, en définitive, à leur inaction. Du moins tant qu'on leur proposera d'agir et de se mobiliser dans de pareilles formes.

Au demeurant, on peut se demander si ce n'est pas là le but non avoué, parce qu'évidemment inavouable de cette forme d'action. Epuiser les travailleurs en de vaines « journées de mobilisation » pour émousser leur combativité. C'est là très exactement la tactique qu'ont utilisée les organisations syndicales, CGT en tête, au printemps 2003 pour dévoyer la mobilisation populaire contre le projet de réforme des retraites. Avec le « succès » que l'on sait.

Si les dirigeants syndicaux organisent ainsi la démobilisation des travailleurs, c'est qu'ils craignent par-dessus tout les effets potentiels d'une telle mobilisation qui risquerait de les déborder et de les emporter. Or, en bons gestionnaires du rapport salarial qu'ils sont, ils se doivent de tenir leurs troupes pour asseoir leur crédibilité auprès des autres « *partenaires sociaux* » que sont le patronat et leur gouvernement. Pas question par conséquent de laisser trop de mou dans la bride sur le cou des travailleurs.

Cependant, en agissant de la sorte, ils scient progressivement la branche sur laquelle ils sont assis. Car leur crédibilité suppose encore deux autres conditions. D'une part, de pouvoir mobiliser suffisamment les travailleurs pour pouvoir inquiéter leurs « *partenaires* » dans la parodie de lutte de classes qu'ils organisent. C'est d'ailleurs toute la difficulté de leur jeu tactique dans cette pièce : en faire assez (pour inquiéter le patronat et le gouvernement et les contraindre à négocier) mais ne pas en faire trop (sinon la base risque de se lancer dans « *l'aventure* », laquelle, qui sait, risque de mener jusqu'à la révolution). Tandis que, d'autre part, cette même crédibilité suppose que les travailleurs se mobilisent dans les formes voulues par eux, et dans aucune autre. Au contraire, si ces derniers ne font plus confiance aux dirigeants des appareils, c'est le crédit de ces dirigeants auprès du patronat et du gouvernement qui s'étirole. Or nous avons vu que la stérilité grandissante des formes dans lesquelles ils cherchent à mobiliser comportent le risque de démobiliser petit à petit les ouvriers. Ou de les pousser tant à radicaliser leurs objectifs de lutte que d'autonomiser leurs formes de lutte.

Alors, Thibault, Mailly, Chérèque, Ollive, Aschiéri et consorts, continuez à vous foutre de notre gueule ! Et dépêchez-vous d'en profiter ! Car il se pourrait bien que vous n'en profitiez plus très longtemps !



Le TCE n'est qu'un outil - parmi d'autres - conçu par la bourgeoisie pour renforcer sa domination. Que cet outil ait été abîmé le 29 mai 2005 est réjouissant dans le sens où de nouvelles perspectives sont ainsi ouvertes. Mais il aurait été naïf de penser qu'une victoire du "NON" allait empêcher la poursuite des régressions et destructions qui sont liées à ladite domination qui possède des dimensions multiples et interchangeables.

Bien qu'écrit avant le 29 mai pour inciter à voter "NON", le texte ci-dessous éclaire, au-delà du TCE, tout un contexte et des mécanismes redoutables et cachés (qui connaît la "MOC" ?...) qui conduiront inexorablement à de nouveaux désastres sociaux en l'absence de réaction populaire.

L'auteur, Christian LAVAL, qui est membre de l'Institut de recherche de la FSU et du Conseil scientifique d'ATTAC, s'est attaché à décrire ici les dégâts présents et à venir de la logique du Capital (qualifié d'"européen") dans le domaine de l'Education. Ce texte a déjà été publié dans le numéro 33 (juin 2005) la revue trimestrielle "**Carré rouge**" (abonnement d'un an : 20 euros par chèque à l'ordre des "Amis de Carré rouge" à adresser à : Carré rouge BP 125 75463 PARIS cedex 10; courriel : [ybo@club-internet.fr](mailto:ybo@club-internet.fr) site : [www.carre-rouge.org](http://www.carre-rouge.org))

# Traité constitutionnel et éducation : le trompe l'œil européen

*«L'Europe ne dit pas ce qu'elle fait; elle ne fait pas ce qu'elle dit. Elle dit ce qu'elle ne fait pas ; elle fait ce qu'elle ne dit pas. Cette Europe qu'on nous construit, c'est une Europe en trompe-l'œil».*

**Pierre Bourdieu**

**La politique éducative européenne n'existe pas, du moins dans les traités. Et pourtant on ne cesse de la rencontrer en Europe. Cette politique de l'éducation est un objet européen mal identifié mais bien réel. Trois dimensions la caractérisent :**

**1 - Bien que déterminante pour l'évolution des sociétés de l'Union européenne, elle échappe plus encore peut-être que les autres politiques au contrôle démocratique des citoyens. La plupart des «professionnels» du monde éducatif en ignorent jusqu'à l'existence. La presse en parle peu, même si les responsables politiques et les experts qui construisent les politiques nationales commencent à s'y rapporter de façon explicite.**

**2 - Cette absence de transparence vient redoubler le rapport problématique que cette politique européenne entretient avec le cadre juridique de l'Union européenne et en particulier avec le Traité constitutionnel européen.**

**3 - Loin de se cantonner à la promotion des échanges interculturels, à la mobilité des étudiants et à la connaissance respectueuse des peuples, comme on le croit encore souvent au vu des grands programmes (Erasmus, Comenius, Socrates, Lingua...), cette politique éducative est devenue l'une des composantes des «réformes structurelles» d'inspiration libérale qui visent à mettre en place une société fondée sur la compétition interindividuelle et la concurrence généralisée des systèmes sociaux et des institutions.**

## Une politique invisible

Les différents traités européens, jusqu'au Traité constitutionnel compris, considèrent l'éducation comme un domaine relevant essentiellement de la responsabilité nationale. L'article 111-282 du Traité stipule que l'Union «*respecte pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique*». L'Union n'est pas supposée rester inactive en ce domaine et peut agir au moyen de la loi ou de la loi-cadre, mais dans le cadre de la troisième catégorie de compétence définie à l'article 12. («*Dans certains domaines, et dans les conditions prévues par la Constitution l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions, pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres, sans pour autant remplacer leur compétence dans ces domaines*»).

Cette action de l'Union est circonscrite à l'échange d'informations et d'expériences, à la mobilité des acteurs de l'éducation, à la promotion de dimensions culturelles, linguistiques, démocratiques communes. Si le texte est plus précis sur certains dispositifs à encourager (reconnaissance des diplômes ou promotion de l'enseignement à distance par exemple), il n'invite à aucun processus de convergence des missions, des contenus et encore moins de l'organisation des systèmes éducatifs. Bien au contraire. L'éducation est un domaine où aucune recherche d'harmonisation n'est envisagée. La notion même de «*politique d'éducation*», à la différence de «*politique de formation professionnelle*», n'a pas d'existence juridique en Europe. Pour ce qui est de la «*politique européenne de formation professionnelle*», les choses sont quelque peu différen-

tes: le Traité en fait mention explicite dans l'article III-283, enregistrant par là ce qui, depuis de Traité de Rome, légitime l'entrée du domaine éducatif dans le champ européen, à savoir son lien à la qualification de la main-d'œuvre. En tout cas, il semblerait que tout soit fait dans le Traité - comme dans les traités antérieurs - pour contenir tout débordement intempestif de la Commission en la matière et exclure une stratégie de convergence des systèmes d'enseignement, du moins à l'initiative des organes de l'Union.

## La coordination est une convergence qui ne dit pas son nom

La réalité est autre. Une politique commune de l'enseignement professionnel et non professionnel existe bel et bien. Elle est pensée, voulue, appliquée. Elle a été volontairement décidée par les États lors d'une série de Conseils européens, dont celui de Lisbonne en mars 2000 qui marque à cet égard un tournant manifeste. Parallèlement, des processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur (processus de Bologne) et de l'enseignement professionnel (processus de Bruges) se sont mis en place. Le Traité, à vrai dire, en a légalisé la possibilité mais sous des termes anodins : «*l'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et complétant leur action*». Ce qui se donne pour une compétence d'appui au service d'une coopération intergouvernementale décidée en Conseil à un contenu et une signification déterminés que l'on retrouve dans les différentes réformes actuellement en cours. La politique éducative européenne existe dans les faits comme

une annexe de la politique structurante de l'UE, appelée *Stratégie de Lisbonne*, destinée à augmenter le taux d'emploi, à flexibiliser les marchés du travail, à développer les compétences (le «capital humain»), à «responsabiliser les individus», en matière d'employabilité et de formation. C'est d'ailleurs à ce titre, comme nous l'avons dit plus haut, que la politique éducative est entrée dans les faits, sinon dans les textes. La dimension professionnelle de la formation a permis le «débordement» de l'action sur l'ensemble de l'éducation considérée comme déterminée essentiellement par les évolutions du marché du travail. Le nouveau paradigme de «l'apprentissage tout au long de la vie» a permis l'intégration à la fois conceptuelle et politique de la «formation initiale», y compris l'enseignement supérieur, et la «formation professionnelle».

Les difficultés rencontrées par la croissance européenne, les résultats très décevants en matière d'emploi du grand marché, la volonté de joindre au carcan monétariste que l'Union s'est infligée une «modernisation des structures», a conduit la Commission à promouvoir dès le début des années 1990 une politique de croissance plus dynamique. Un certain nombre de rapports et de Livres blancs, en 1993 et en 1995, montreront qu'au fondement du triangle magique «croissance, compétitivité et emploi», se trouvent l'éducation et la formation conçues comme «production de capital humain». La connaissance - sous le triple aspect de sa création, de sa diffusion, de son utilisation - est alors érigée en facteur majeur de la compétitivité européenne. Cet axe central se déclinerait en recommandations diverses et complémentaires, inspirées souvent par des lobbies patronaux très actifs à Bruxelles. Elles viseraient par exemple à développer les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) comme outils de rénovation pédagogique dont la Commission attend, à l'époque de la bulle de la «nouvelle économie», monts et merveilles. «L'esprit d'entreprise» devient, dans le sillage des recommandations de l'OCDE, la clé de voûte de toute pédagogie. La «réactivité» des établissements scolaires aux demandes de «l'environnement» (entreprises, collectivités locales, familles), via la décentralisation et la réorganisation managériale dont ils font l'objet, devient un autre objectif important. Le partenariat avec les entreprises pour la définition des contenus et des pédagogies est présenté comme incontournable. Mais surtout, c'est la conception de la formation initiale et du diplôme qui tend à se modifier, selon une vision très proche de celle du monde patronal. «L'éducation formelle» voit son rôle relativisé du fait même des objectifs essentiellement productifs qui sont assignés à l'institution scolaire. Selon l'Union européenne, l'école n'est qu'un moment d'un processus continu de formation et de re-

nouvellement de compétences professionnelles acquises au cours de la vie dans les systèmes d'enseignement, dans les entreprises, dans la vie familiale et qui ne prennent de valeur effective que sur le marché de l'emploi selon leur utilité pour les entreprises (cf. *Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*, octobre 2000). Enfin, à partir de 1999, un vaste programme d'harmonisation des enseignements supérieurs se met en marche, visant à favoriser la mobilité des étudiants, la constitution de pôles européens d'excellence pour faire face à la concurrence des universités américaines dans l'optique d'une mondialisation de l'éducation et, *in fine*, la constitution d'un marché du travail européen unifié. Là encore l'impératif de «professionnalisation» de l'enseignement devient prédominant.

Il convient de rappeler ici que le contenu de cette politique n'est pas strictement européen. Il participe de ce que l'Institut de recherche de la FSU a nommé le «nouvel ordre éducatif mondial», et qui se caractérise par une doxa largement partagée par les «élites» responsables des réformes éducatives dans le monde comme par les experts des grandes organisations internationales ou inter-gouvernementales (OCDE, Banque mondiale, OMC, etc.). On peut constater que l'Europe, ne voulant pas être en reste en ce domaine, pousse actuellement les feux pour transformer plus vite et plus profondément les systèmes éducatifs dans le sens des logiques économiques et sociales dominantes.

Cette intégration de l'éducation et de la formation dans la stratégie européenne se fait en réalité à partir de deux postulats conjoints : le postulat de «l'économie de la connaissance» et celui de l'accroissement de «l'employabilité» comme solutions au chômage. Par cette seconde voie, la politique éducative commune est devenue une composante à part entière de la *Stratégie européenne pour l'emploi* définie à Amsterdam en 1997. Cette stratégie fait un certain nombre de recommandations aux États reposant sur l'idée que le chômage résulte avant tout de la faible «employabilité» des chômeurs et de la «rigidité» des marchés de l'emploi européens.

Cette stratégie globale ratifiée par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 a fixé à l'économie européenne l'objectif d'ici à 2010 de «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale».

Dans ce but, le Conseil européen a appelé à «une transformation radicale de l'économie européenne», et à «un programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation», à commencer par les systèmes de retraite et les assurances du chômage jugés trop coûteux et peu incitatifs au travail. Dans ce cadre, la politique éducative européenne n'est pas une politique marginale. Dans la doctrine européenne, elle concerne le côté «qualitatif» de l'emploi, soit l'employabilité. Au nom du rôle de la connaissance dans la croissance et de la réforme structurelle de l'emploi, c'est l'ensemble des missions, des méthodes et de l'organisation des systèmes d'enseignement qui doit être modifié par les États selon un programme d'action commun. Pour résumer, le processus de convergence des systèmes éducatifs existe bien, sous le mode apparemment «volontaire» de la «coopération intergouvernementale», mais de façon pleinement intégrée à la stratégie économique centrale de l'Union fondée sur «la concurrence libre et non faussée», regardée comme source de la compétitivité et du plein-emploi. Cette politique éducative est plus précisément induite :

- \* par la perspective de l'unification du marché du travail européen, lequel suppose une harmonisation des diplômes, des formations et des certifications professionnelles (réforme de l'enseignement supérieur et définition commune des compétences professionnelles avec le système Europass en sont quelques-unes des réalisations);

- \* par l'objectif d'augmentation des taux d'emploi qui impose à la main-d'œuvre d'atteindre un seuil minimal d'employabilité (socle minimal des compétences) tout en encourageant les investissements personnels dans la formation (avec une augmentation du financement privé conformément à la doctrine du «capital humain»);

- \* par la flexibilisation des marchés du travail qui suppose que l'individu «se responsabilise» afin de se doter des



compétences indispensables à son insertion professionnelle (formation tout au long de la vie et carte de compétences).

## Objectifs et méthodes de convergence

«L'économie de la connaissance» appelle, d'après les textes qui ont précisé la Stratégie de Lisbonne, à une «*augmentation substantielle de l'investissement dans la ressource humaine*». Les organes de l'Union font le constat d'un grand retard dans ce domaine par rapport aux Etats-Unis notamment, du fait de politiques nationales trop peu ambitieuses, spécialement en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Jusqu'à présent, cet objectif louable s'est heurté aux contraintes imposées par le Pacte de stabilité, et les programmes de développement de la scolarisation et de la recherche se font encore attendre. Cet objectif de croissance des investissements dans l'éducation et la recherche s'est combiné au dogme libéral consistant à favoriser le financement privé de ces investissements par les ménages, les étudiants ou les entreprises et reste suspendu aux réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche d'inspiration utilitariste.

Compte tenu de ces limites budgétaires, les grands objectifs poursuivis restent vagues à souhait: «*accroître la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation*», «*faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation*», «*ouvrir les systèmes d'éducation et de formation sur le monde extérieur*». Mais, à considérer les sous-objectifs, le contenu précis des priorités semble bien essentiellement commandé par une logique d'emploi et d'adaptation au monde concurrentiel des entreprises, le développement de «*l'esprit d'entreprise*» n'étant pas le moins emblématique des treize sous-objectifs choisis. La transformation du travail des enseignants au nom de «*l'efficacité*», l'adaptation des cursus aux évolutions des structures de l'emploi et la concentration des formations sur les «*compétences*», utiles sont censées faciliter la réalisation de ces objectifs sans augmenter la dépense publique. Le «*socle des compétences de base*», retenu par le Conseil européen de Lisbonne est également particulièrement éloquent de la nouvelle orientation: à côté de la maîtrise de la langue maternelle et des outils mathématiques de base, elles comprennent

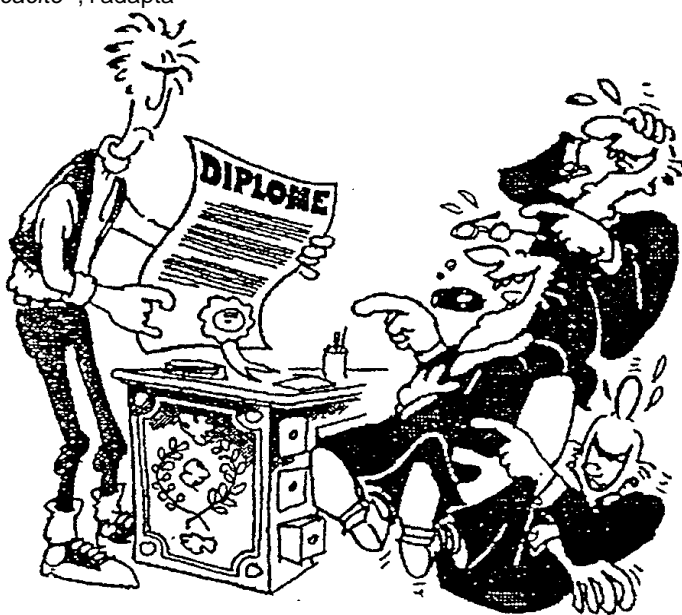
en NTIC, l'anglais de communication, un «*esprit d'entreprise*» et des «*aptitudes sociales*». On retrouvera en France cette logique minimaliste dans le rapport Thélot et dans la loi Fillon, avec quelques légères variantes «*locales*» qui gommement le caractère outrageusement réducteur du «*socle*». La ministre italienne de l'enseignement, Livia Turco, a résumé plus brutalement l'esprit de la nouvelle école européenne avec les trois «*1*»: «*Internet, Inglese, Impresa (entreprise)*».

Au Conseil européen de Stockholm en mars 2001 ces grands axes ont été déclinés en 13 «*objectifs concrets futurs*» qui ont été intégrés dans des programmes de travail. A partir de 2001 et surtout depuis le Sommet de Barcelone en 2002, le processus de convergence politique selon la «*méthode ouverte de coordination*» (MOC) s'est mis en marche. Contrairement à son nom, cette méthode ne coordonne pas des politiques nationales indépendantes. Elle organise une coopération politique selon une démarche déjà employée pour l'emploi, elle détermine ses propres rythmes, ses étapes, ses articulations aux autres politiques sociales et économiques de l'Union, dans la perspective d'un modèle éducatif commun conforme à la perspective d'un marché du travail le plus parfaitement concurrentiel possible. Avec cette méthode par laquelle on choisit des priorités, on fixe des étapes, où l'on se dote de «*niveaux de référence*» (*benchmarks*), où l'on échange les «*bonnes pratiques*», où l'on développe des procédures d'évaluation, l'Union ne légifère pas mais crée et «*orchestre*» un cadre de «*coopération volontaire entre États*». Ce cadre est cependant contraignant pour ces mêmes États soumis d'une part à la fameuse «*pression des pairs*» (qui est l'une des caractéristiques des «*pratiques communautaires*») et d'autre part aux injonctions de la Commission qui s'appuient lourdement sur la référence à la Stratégie de Lisbonne. La contrainte en effet ne se manifeste jamais mieux

que par les rappels réguliers faits aux États de prendre les mesures conformes aux objectifs communs. Ainsi, lorsque les progrès sont trop lents, les organes de l'Union pressent les États d'accélérer les réformes au nom de «*l'agenda de Lisbonne*» comme ce fut le cas encore en mars 2004 avec le rapport intermédiaire de la Commission et du Conseil au titre éloquent: «*Éducation et formation 2010: l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne*».

En dépit de l'innocuité apparente de ces procédures, formellement «*volontaires*», les effets du travail de convergence sur les politiques nationales se font de plus en plus sentir. Les objectifs définis dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne s'incorporent plus ou moins explicitement aux réformes nationales. Les gouvernements commencent d'ailleurs, dans ce domaine comme ils l'ont fait dans d'autres, à justifier ces réformes par les «*contraintes européennes*» pour les faire accepter plus facilement. Les textes de loi incluent des objectifs chiffrés, lesquels sont directement issus du travail de comparaison des données nationales avec les «*niveaux de référence*» européens. La loi Fillon est exemplaire à cet égard. Si l'un de ses buts manifestes est bien de diminuer les moyens attribués à l'enseignement secondaire, la raison est clairement exprimée dans les documents européens. Les collégiens et les lycéens français «*coûtent trop cher*» relativement à la moyenne des dépenses par élève qu'y consacrent les autres pays! (Cf. «*Éducation et formation 2010: l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne*»). Une sorte de tyrannie technocratique s'impose ainsi au nom du comparatisme inter-étatique, appuyé sur des indicateurs et des objectifs quantifiés censés pouvoir enfermer la réalité des systèmes éducatifs et constituer des fins en soi.

A écouter les arguments des responsables politiques de l'enseignement et à lire les attendus des lois qu'ils imposent, nul ne peut plus ignorer que le niveau d'élaboration des politiques éducatives s'est déplacé, ainsi que leur signification. Ce déplacement «*volontaire*» de la détermination des contenus des politiques éducatives vers l'Union a sans doute un avantage pour les tenants des réformes actuelles: il rend inutile l'ensemble des instances et des procédures de discussion et de concertation qui, jusque-là, visaient à tenir compte, même de manière formelle, de l'avis des «*partenaires*» et des acteurs du monde éducatif, en particulier des syndicats enseignants et étudiants, des organisations de parents, désormais considérés comme des obstacles à la mutation de l'école. La création par la loi Fillon d'un «*Haut conseil de l'éducation*», par les procédures très politiques de nomination de ses membres, risque fort d'appliquer sans grand débat démocratique, la commune doxa éducative de l'Union européenne.



## Le traité n'aurait-il donc rien à voir avec la politique libérale de l'éducation ?

Les partisans du «oui à la Constitution» pourraient dire, comme ils le font avec la directive Bolkestein ou sur d'autres sujets, que cette politique éducative n'a rien de commun avec le Traité puisque précisément il s'agit d'une démarche intergouvernementale «coopérative». Les Etats se cachent-ils derrière l'Union pour atteindre des objectifs inavouables devant leur opinion publique ? Peut-être. L'Union sert à coup sûr d'outil «régional» pour appliquer aux systèmes éducatifs des transformations qui participent d'un mouvement de réforme beaucoup plus général à l'échelle mondiale, transformations qui sont inspirées par les dogmes libéraux et utilitaristes actuellement dominants. Mais surtout, comme on l'a vu, cette politique éducative n'a pas d'autonomie par rapport à la ligne économique générale de l'Union, inscrite en particulier dans le titre III.

Pour répondre à l'argument selon lequel le Traité n'a rien à voir avec l'éducation, il convient de se demander si la Constitution, telle qu'elle est rédigée, permet, voire favorise la mise en place du modèle d'école libéral et utilitariste que, par ailleurs et parallèlement, la «méthode ouverte de coordination» est en train de bâtir. Les rares et minces références à l'éducation du Traité pourraient le suggérer. On sait que le Traité n'est pas censé parler des services d'intérêt général non marchands, situés hors du droit communautaire, qui, de ce fait, ne reçoivent ni définition ni fondement juridique. Le Traité, quand il est question d'éducation, semble pourtant gravement méconnaître le rôle et la responsabilité de l'État national en matière de service public d'enseignement.

\* L'article 1-5 affirme que l'Union «respecte les fonctions essentielles de l'État, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale». Voilà qui fleure bon «l'État gendarme» cher aux libéraux du XIXe siècle. L'État éducateur serait-il dépassé ?

\* L'article II-74 de la Charte des droits fondamentaux (Charte que certains tiennent pour une «avancée sociale» et un contrepoids à la pure logique de marché) reconnaît à toute personne «le droit à l'éducation ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue» ; «il comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire». Aucun objectif d'égalité ou d'équité n'est mentionné, aucun seuil minimal d'instruction, aucune indication de forme, de nature et de contenu de «l'éducation» n'est retenue, aucune durée minimale de l'enseignement obligatoire n'est déterminée. La formulation employée («faculté de

suivre gratuitement l'enseignement obligatoire») semblerait même indiquer que ce n'est là qu'une simple possibilité à côté d'un enseignement payant, lequel pourrait être très développé, voire dominant. Aucune mention n'est faite à une quelconque institution publique chargée de rendre effectif ce droit. On comparera utilement cette «avancée» supposée avec le préambule de la Constitution de 1946 : «La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture» (je souligne). Le minimalisme de la Constitution ouvre en réalité la voie à une régression au regard des revendications et des luttes pour «l'égalité des chances scolaires» qui ont caractérisé l'histoire des systèmes éducatifs au XXe siècle. Qu'est-ce qu'un droit fondamental d'accès à l'éducation des élèves qui ne comprendrait pas l'égalité des conditions d'apprentissage ?

\* Si l'égalité est oubliée, la liberté de choix de l'éducation ne l'est pas. La partie la plus importante de l'article II-74 lui est consacrée. Ce même article affirme que «la liberté de créer des établissements d'enseignement dans le respect des principes démocratiques ainsi que le droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques sont respectés selon les lois nationales qui en régissent l'exercice». Là encore, la Constitution accorde une reconnaissance à la liberté à l'enseignement privé et au choix des parents sans référence à des objectifs de démocratisation. Par cette reconnaissance unilatérale de la liberté de choix scolaire, la Constitution ignore tout objectif de lutte contre le séparatisme scolaire, qui incomberait pourtant à un État soucieux de mixité sociale et d'égalité des conditions d'apprentissage. L'omission de toute référence à un «service public d'éducation», garant de l'égalité des conditions et de la gratuité de toute la scolarité, laisse ainsi le champ libre à une mise en concurrence accrue des systèmes publics nationaux par des établissements privés, nationaux ou non.

## Laïcité : régression philosophique et recul politique

La Constitution reprend très heureusement les grandes déclarations et textes qui fixent les droits fondamentaux en matière de pensée, de conviction religieuse et de conscience de la personne. L'article II-70, qui reproduit fidèlement l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948) rappelle que : «Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction indivi-

duellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites». On voit cependant que ce droit fondamental n'est pas sur le même plan que la laïcité, au fondement des principes scolaires républicains en France, et plus largement au principe de la séparation de l'État et des Églises. Certaines formulations pourraient même sembler contradictoires avec la définition de la laïcité de l'institution scolaire, en l'absence de toute détermination des lieux, des moments et des conditions de neutralisation provisoire et circonscrite des manifestations des croyances et convictions personnelles et, plus généralement, en l'absence de tout principe explicite de séparation de la sphère publique et de la sphère religieuse. Il est frappant de remarquer que le principe à la fois philosophique, historique et politique de la laïcité reste entièrement inconnu du Traité. Si l'on définit la laïcité en matière scolaire comme le droit reconnu à chaque homme de recevoir une éducation qui ne soit gouvernée que par le principe de raison, ce qui est la condition logique de la liberté de conscience qui lui est reconnue par ailleurs, elle est purement et simplement inexistante dans le texte de la Constitution. Est-ce trop demander à l'Europe du XXIe siècle, spécialement quand elle se revendique de son héritage culturel et scientifique ?

La question de la laïcité scolaire n'est évidemment qu'un aspect du problème plus vaste que pose l'absence du mot mais surtout du principe de laïcité dans le Traité, alors que la reconnaissance «des églises et des organisations non confessionnelles» comme partenaires d'un dialogue permanent avec l'Union est explicite. Le minimalisme de l'article II-74 et le droit pleinement reconnu aux parents (sans aucune contrepartie de devoirs de leur part ou de celle des institutions scolaires privées en matière de contenu et d'esprit de l'éducation), de faire donner un enseignement conforme à leurs «convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques», ne garantissent pas la laïcité scolaire. Encore une



fois, on comparera utilement ce texte avec le Préambule de la constitution de 1946: «L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État» (je souligne)

## L'éducation, quel «service d'intérêt général» ? »

On sait le flottement quant aux notions de «service d'intérêt général» et de «service d'intérêt économique général». La question est de savoir où peut bien se ranger l'éducation dans le cadre juridique européen, sachant qu'une activité économique, pour la Commission, se définit par «la fourniture de biens et de services sur un marché donné» et qu'un même organisme peut fournir à la fois des services économiques et non économiques. La Commission a avancé à de multiples reprises depuis 2001 que la distinction entre services économiques et non économiques était à la fois «floue», «dynamique» et «flexible», et qu'il lui était par conséquent impossible de dresser une liste déterminée et, a fortiori, définitive des services non économiques. La preuve résiderait selon elle dans le fait que de nombreuses activités qui étaient regardées comme «non économiques» sont devenues ces dernières décennies «économiques» (cf. *Commission des Communautés européennes, Livre vert sur les services d'intérêt général*, 2003, p. 15). Il n'est donc nullement certain que l'éducation, au même titre que la santé, soit considérée définitivement comme un «service d'intérêt général de nature non marchande», ne relevant pas du principe général de la concurrence et du libre commerce. Le Traité, marqué par ce flou, n'apporte en conséquence aucune garantie contre la marchandisation du service éducatif.

La dérive qui permettrait de considérer l'éducation comme un service marchand peut s'appuyer sur trois dimensions.

\* D'abord, il n'est pas difficile d'interpréter le service éducatif en totalité ou en partie comme une production économique comme une autre fournie pour un marché: c'est le leitmotiv des libéraux. Et ce d'autant plus que le Traité reconnaît la pleine liberté des établissements d'enseignement privés et leur droit de vendre leurs services éducatifs.

\* Ensuite, l'Union européenne elle-même ne cesse d'intégrer, comme on l'a vu, l'éducation dans une stratégie économique globale et elle appelle dans ses rapports à un accroissement des dépenses privées d'éducation.

\* Enfin, quand l'éducation est mentionnée à propos des accords de commerce internationaux, en compagnie des services sociaux et de santé, elle est explicitement placée parmi les services susceptibles d'être inclus dans les accords de libéralisation, contrairement à toutes les déclarations ras-

surantes des responsables européens (article 111-315). Le seul garde-fou consiste à faire dépendre l'acceptation de ces accords d'un vote unanime du Conseil dans les seuls cas où «ces accords risquent de perturber gravement l'organisation de ces services au niveau national et de porter atteinte à la responsabilité des États membres pour la fourniture de ces services». Ce qui n'est pas rien, mais implique toutefois que les éventuels plaignants soient à la fois désireux et en mesure de prouver la «perturbation grave» en question. Cette latitude accordée à la Commission et au Conseil pour négocier et conclure des accords internationaux de libéralisation du commerce en matière de services sociaux, d'éducation et de santé, laisse entrevoir toutes les démissions futures devant les logiques de marchandisation portées par l'AGCS (quand ce n'est pas par la Commission elle-même)

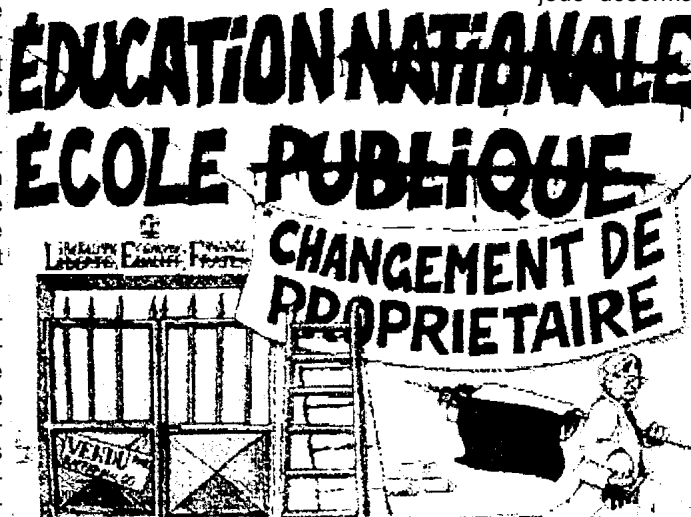
## Conclusion

On pourrait se réjouir que l'éducation échappe (en apparence du moins) à la logique libérale du Traité, ne serait-ce que pour ménager quelques marges de manoeuvre aux gouvernements nationaux en ce domaine. Ce serait se tromper. Il faudrait plutôt s'inquiéter de la faiblesse des barrières face au possible démantèlement effectif du service public d'éducation favorisé par la politique européenne. Plus encore, la base doctrinale de la Constitution européenne (la concurrence, la liberté du consommateur, la liberté de l'entreprise) remet en question les fondements du projet de l'école démocratique. Aucune exigence en matière de démocratisation n'est mise en avant. La réduction des écarts sociaux à l'école, la suppression des discriminations et des phénomènes ségrégatifs ne font pas partie du «droit à l'éducation». Pas de référence à l'égalité, ni non plus à ce qui fonde la laïcité. La Constitution n'oppose rien à la possible mise en concurrence des «services éducatifs» à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, elle fait silence quant à la séparation de l'école publique et de la religion, quant aux exigences d'une éducation intellectuelle

non dogmatique et d'une formation de l'esprit scientifique. Au total, l'absence d'un droit universel d'accès à une institution publique d'enseignement qui serait fondée sur la gratuité, le principe philosophique moderne de la laïcité et l'égalité des conditions d'apprentissage est une régression de grande ampleur. Par ces absences même, ce Traité paraît en parfaite cohérence avec la «réforme structurelle» que les dirigeants européens veulent appliquer aux sociétés. Et lorsqu'il est question de droit à l'éducation, on peut se demander si le Traité n'est pas surtout en harmonie avec la philosophie transversale du «service universel»: donner à tous un socle minimal de compétences, correspondant au seuil minimal d'employabilité, et laisser les logiques de marché jouer afin que les «acteurs rationnels» investissent au-delà de ce socle de base en vue d'obtenir des salaires plus élevés (ce qui passe par une différenciation accrue des salaires pour rémunérer l'investissement éducatif privé) comme le veulent les fonctionnaires libéraux de Bruxelles).

Politique invisible, politique parallèle, avons-nous dit. Mais c'est la logique «globale» de la construction européenne, dont le Traité fixe un moment et veut établir la cohérence, qui a permis le développement de la politique européenne en matière éducative dans le contexte de la Stratégie de Lisbonne. La clé du mystère réside peut-être dans l'article 111-115 qui donne mission à l'Union de «veiller à la cohérence entre les différentes politiques et actions visées à la présente partie, en tenant compte de l'ensemble de ses objectifs et en se conformant au principe d'attribution des compétences». La logique de la cohérence surpasse ici les limites juridiques, la dynamique politique de la convergence défie toute définition des prérogatives. En matière d'éducation, le projet de Traité ne dit pas tout mais laisse tout faire. Surtout le pire.

Les résistances simultanées aux réformes éducatives libérales en France, en Italie, en Espagne, en Belgique et en Angleterre et ailleurs témoignent à elles seules du fait que l'avenir de l'école se joue désormais au niveau de l'Union européenne. Un autre projet éducatif européen est possible, fondé sur le partage des valeurs démocratiques communes et une authentique citoyenneté européenne. Mais une telle Europe de l'éducation fondée sur des institutions publiques va de pair avec un véritable projet démocratique européen que l'on aurait du mal à déceler dans la Constitution néolibérale soumise au vote des Français.





Le texte ci-dessous a fait l'objet d'un tract distribué dans la manif du 4 octobre à Mulhouse.

Quand l'équipe d'ACC a vu le jour sous la forme d'un groupe d'opposant-e-s à la dérive droite de la CFDT, elle avait révélé auprès des adhérents et militants locaux l'existence du "**Club St Simon**" où siégeaient discrètement et en bonne entente des dirigeants de cette confédération et des grands patrons. Cette révélation avait provoqué des remous dans les rangs de la CFDT-Alsace.

Quand, vingt ans après, la même équipe diffuse des informations concernant le "**Cercle Confrontations Europe**" (voir ci-dessous) et qui illustre, cette fois, la dérive droite de la CGT, cela se passe dans une relative indifférence, comme si adhérents et militants étaient résignés...

Si vous voulez disposer de la version électronique de ce tract n'hésitez pas à nous la demander à : [courrier@acontrecourant.org](mailto:courrier@acontrecourant.org)

# Lutte de classes, où es-tu ?

## Un bilan terrifiant

Et c'est reparti pour UNE "journée d'actions" ! A Mulhouse la manif doit démarrer vers 17 h !!! A quand une "nuit d'actions" avec procession, bougies, crucifix, corde au cou et fortes mortifications pour le salut des patrons ?...

La manif terminée, on rentre sagement chez soi pour reprendre sagement le boulot le lendemain, retrouvant ceux qui n'ont même pas pris le risque d'une brève rébellion. Au MEDEF et au gouvernement ils doivent bien rigoler ! Et ça fait combien d'années (de décennies ?!!!) que dure cette mauvaise comédie, mise en scène par des responsables d'appareils et trop souvent acceptée dans la résignation par la base ?

Rien que pour cette année 2005, on en est déjà à la troisième "journée d'actions" d'ampleur nationale. Les précédentes ont été bien suivies, mais que nous ont-elles apporté de concret ? Rien, sinon quelques miettes que nous a jetées Raffarin. Tandis que dans le même temps, patrons et gouvernants décidaient de formidables régressions que les syndicats faisaient parfois semblant de "négocier". En effet, la seule chose qu'ils sachent encore faire, c'est négocier de moindres régressions. C'est à cela que se réduit leur stratégie. Une stratégie de collaboration de classe dont le bilan est terrifiant.

Un exemple : le CERC a publié une étude (que même la presse locale a évoquée) dont la principale conclusion est la suivante : **sur les 20 dernières années, le pouvoir d'achat des salaires n'a pas augmenté**. Une fois déduite l'inflation, ce pouvoir d'achat a progressé de 0,2% pour les salariés du privé mais a baissé de 0,1% pour ceux du secteur public. Tandis que le volume des richesses créées, les profits des entreprises et les salaires des PDG explosent...

On pourrait multiplier les exemples de ce type, où, chaque fois, les institutions qui devraient nous défendre (syndicats, mutuelles, etc..) collaborent avec le système plus ou moins ouvertement, au nom du "réalisme" :

- **La casse des services publics et leur privatisation**. Qu'est-ce qui empêche les syndicats de prendre l'offensive sur ce sujet, en solidarité avec ceux qui se battent contre la privatisation de la SNCM, en revendiquant le retour immédiat dans le giron public des services déjà privatisés? voire d'exiger qu'on

- **La santé et la sécu**. On sait maintenant quel rôle douteux les mutuelles ont joué dans l'acceptation de la régression Douste-Blazy de 2004. Elle est si bien acceptée que médias et pouvoir arrivent à faire croire aujourd'hui qu'il y a un déficit de 10 milliards, alors que 20 milliards ont été dérobés et vont dans la poche des patrons. Il s'agit évidemment de justifier par avance de nouvelles privatisations, dans le secteur hospitalier notamment. Sur ce terrain là aussi, il conviendrait de prendre l'offensive, car le pire est à venir.

- **Les retraites**. Le hold-up du siècle sur les retraites perpétré en 2003, ne s'explique pas seulement par la trahison de Chérèque. Thibault et la clique de responsables qui le soutiennent au sein de la CGT (les mêmes qui étaient partisans du "oui" au référendum et qui ont pris une claque) ont joué un rôle décisif. Et aujourd'hui, dans la journée d'action de ce 4 octobre, quels sont les syndicats qui revendiquent encore le retour aux 37,5 années pour tous ? Leur silence sur ce sujet est une forme d'aveu : le fait qu'on doive dorénavant trimer 3 ou 4 ans de plus pour enrichir encore plus les plus riches ne les gêne guère.



en socialise d'autres ? (Comme l'eau et tous les transports). C'est "l'Europe" qui nous l'interdit, répondent les plus niais (ou les plus hypocrites ?), qui de la CFDT à la CFTC en passant par l'UNSA ont appelé à voter "oui" au référendum du 29 mai ! On ne doit pas s'étonner alors, quand le doute et la résignation sont installés dans les esprits, que les gouvernants arrivent à faire croire à l'opinion que la privatisation est un progrès, en faisant oublier les désastres qu'elle provoque à chaque fois.

## Connivence feutrée

Il faudrait évoquer aussi **la liquidation du droit du travail**, mais on arrête là l'énumération, loin d'être exhaustive. Surtout qu'on voit venir l'objection de nos lecteurs : vous exagérez quand vous accusez certaines organisations de "collaboration de classe". Vraiment, on exagère ?

Eh bien lisez ce qui suit, et allez chercher des infos complémentaires sur le site : <http://www.confrontations.org> et vous comprendrez mieux comment les choses se passent, quotidiennement, dans une espèce de connivence feutrée, dans les locaux confortables de diverses institutions, associations et entreprises.

"Ils" ont créé un think tank en tout point comparable au "**Club St Simon**" qui a sévi dans les années 80 pour faire avaler les reculs concoctés par les Mit-

terrand, Mauroy, Delors, Fabius, Rocard et consorts, servilement servis à l'époque par la "deuxième gauche", chrétiens de gauche, CFDT et assimilés.

"Ils" c'est qui ? Ce sont aujourd'hui **des responsables issus de la mouvance CGT-PC** qui ont bien sûr été **rejoins par les débris de la "deuxième-gauche-CFDT"** pour créer "**Confrontations Europe**" en 1991.

Le "**Club St Simon**" avait fait des dégâts en France, "**Confrontations Europe**" vise immédiatement la dimension continentale. **La liste des noms des créateurs** permet déjà de mieux comprendre les grenouillages libéralo-modernistes en cours dans diverses organisations : **Philippe HERZOG** (qui a eu des responsabilités au plus haut niveau au PC), **Jean-Christophe le DUIGOU** (actuel secrétaire national de la CGT, qui a joué un rôle décisif dans la régression sur les retraites), **Jean PEYRELEVADE** (patron, déjà co-fondateur du Club St Simon) et **Michel ROCARD** qu'on ne présente plus.

Vous n'êtes pas convaincu des objectifs de ce club discret ? D'autres noms formant la direction **collégiale** et diverses commission et comités de parrainage de "**Confrontations Europe**" sont éclairants: Francis MER, Francis WURTZ (camarades du PC, saviez-vous que ces deux-là n'ont pas seulement le même pré-

nom ?...), Bernard MARX (un descendant de Karl ou le PDG de la CFDT alsacienne ?... on n'en sait rien, quel qu'un peut-il nous renseigner ?...)(1), Jean-François TROGLIC et Marcel GRIGNARD (ceux-là, on en est sûr, sont de la CFDT : le deuxième est même secrétaire général de la Fédé métallurgie), Alain OLIVE (Il ne pédégète pas l'UNSA, celui-là ?) côtoient d'authentiques PDG comme Jean GANDOIS, Etienne PFI-MLIN (L'Alsace, le Crédit Mutuel, la CFDT, etc., même combat !)(2), Jean-Cyril SPINETTA, Franck RIBOUD et d'autres patrons qui dirigent notamment les entreprises privatisées ou privatisables. On allait oublier les incontournables :

Martine AUBRY et son père Jacques, Dominique STRAUSS-KHAN, Dominique TADDEI, Elisabeth GUIGOU et Jacques TOUBON (il est peut-être déjà au PS ??)(3). Le club "**Confrontations Europe**" se réunit (parfois dans les locaux d'AXA) en écoutant, par exemple, les conseils avisés de Michel de VIRVILLE (ancien chef de cabinet de ministre de "gauche", il est actuellement secrétaire général du groupe Renault et a rédigé pour le gouvernement un rapport ultra-libéral qui préconise la casse du code du travail), et fait des propositions pour devenir, comme le disent ses responsables, "*une interface entre la société et les institutions communautaires*". Ils confient sans détour qu'un dialogue s'est noué avec des membres du MEDEF (très nombreux dans l'association), ainsi qu'avec l'UNICE et la CES. Et vous êtes prié de croire, puisqu'ils le disent, que les syndicalistes "*de la CGT, de la CFDT, de la CGC, de la FSU, de l'UNSA participent, mais sans engager leur confédération*"...

(1) On a appris depuis qu'il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre !

(2) Le journal "L'Alsace", détenu par le Crédit Mutuel dont Pfilin est le PDG.

(3) On aurait pu citer aussi des Verts, dont Cohn Bendit

## Un appel du CSR

**Des militants de la CGT pensent qu'il est encore possible d'empêcher la dérive droitière de leur confédération. Nous reproduisons ci-dessous un appel du CSR (Comité Syndicaliste-Révolutionnaire) lancé dans la perspective du prochain congrès d'avril 2006.**

Camarades,

Fin avril 2006 la CGT tiendra son 48<sup>ème</sup> congrès. Militant(e)s du Comité Syndicaliste-Révolutionnaire de la CGT, nous avons décidé de nous adresser au maximum de syndiqués et d'Unions Locales de la CGT par un texte d'analyses et de propositions sur la question des structures. Pourquoi ?

Ce 48<sup>ème</sup> congrès de la CGT, nous le considérons comme un des plus importants de l'histoire de notre confédération. Il est donc nécessaire de tout faire pour qu'un réel débat ait lieu dans toutes les structures. Le débat du congrès portera sur plusieurs points. Mais nous pensons que la question décisive qui va engager l'avenir de la CGT sera celle de la "réforme des structures". Les propositions de la direction confédérale remises au CCN en mai 2005 sont pour nous à rejeter.

Elles engageraient la CGT sur la voie de son complet changement de nature. Elles donneraient une impulsion sans précédent à sa transformation, à terme, en confédération sur le modèle de celles qui dirigent la CES. Oui, c'est bien à travers la question fondamentale des structures du syndicalisme CGT que se pose l'enjeu d'un syndicalisme de classe et de masse, de lutte. C'est pourquoi ce 48<sup>ème</sup> congrès a une telle importance.

Les militant(e)s du Comité Syndicaliste-Révolutionnaire de la CGT auraient pu se contenter d'appeler à rejeter en bloc les propositions de la direction confédérale sur la réforme des structures. Mais c'est largement insuffisant. Il faut apporter des critiques argumentées. Il faut aussi faire des propositions pour une alternative à celles de la direction confédérale. Les structures de la CGT doivent évoluer. Mais dans le sens d'être plus efficaces pour un syndicalisme de lutte contre le capitalisme, et pour sa suppression.

Ce document demande à être largement diffusé autour de vous. Il appelle aussi au débat avec vous. Selon la tradition de la CGT, les sensibilités et courants syndicaux (et non pas les fractions politiques) ont le droit d'exister au sein de notre centrale.

Ces courants ont pour vocation d'approfondir les réflexions entre militants de différents syndicats afin d'enrichir la qualité des débats dans nos structures.

C'est pourquoi le Comité Syndicaliste-Révolutionnaire de la CGT a décidé de produire cette contribution aux débats. Par contre, dans le respect du fédéralisme et de la démocratie, les courants ne peuvent se substituer aux syndicats qui constituent la seule structure de pouvoir au sein de la CGT. C'est pourquoi il est donc normal que les courants ne soient pas habilités à déposer des motions comme cela peut exister dans certains pays où ce sont des partis politiques ou des bureaucraties qui dominent les centrales syndicales. Nous appelons donc les syndicats de base de la CGT à s'emparer de nos analyses et de toutes celles dont ils peuvent disposer afin d'approfondir le débat sur l'avenir de notre confédération.

Les syndicats qui désirent produire des motions ou des amendements pour le congrès sont bien entendu libres de s'inspirer de nos analyses ou même de les reproduire en partie.

Recevez, camarades, nos Salutations Solidaires et Syndicaliste-révolutionnaires,

**Le CSR**

(dossier consultable sur le site : <http://perso.wanadoo.fr/csr/>)



# Pour une information et des médias pluralistes : appel à des États généraux

Nous en appelons à tous les citoyens attachés à une information indépendante et pluraliste, aux journalistes, créateurs et salariés des médias, aux acteurs des médias associatifs, aux intermittents et précaires de tous les métiers de l'information et de la culture, aux militants et responsables des mouvements syndicaux, associatifs et politiques, aux mouvements d'éducation populaire, à toutes celles et à tous ceux qui entendent résister à l'information et à la culture mercantiles.

Pour que se tiennent, localement et nationalement, des États généraux pour un information et des médias pluralistes.

## Des États Généraux, pourquoi ?

1. Pour remplir leur fonction démocratique, les médias devraient être soustraits à l'emprise directe des pouvoirs économiques et politiques. Or ce n'est manifestement le cas ni des médias pri-

vés, ni des médias publics. Les logiques financières qui prévalent dans les premiers ont désormais gagné les seconds, au point que le secteur public ne semble devoir son maintien qu'à la perpétuation de sa dépendance politique.

La concentration des médias, livrés à des groupes liés à des empires industriels, à des fonds de pension et au secteur bancaire dont le principal objectif est de répondre aux attentes de leurs actionnaires, compromet gravement la qualité et la diversité de l'information, du divertissement et de la culture.

## Stéphane Paoli contraint d'avouer en direct sur l'antenne de France-Intox des "ménages" fort bien payés....

Un piratage radiophonique réalisé en direct sur l'antenne de la radio publique par PLPL ("*Pour Lire Pas Lu*", le journal qui mord et qui fuit BP 70072 13192 MARSEILLE cedex 2 [www.plpl.org](http://www.plpl.org) ; abonnement : 20 euros pour 10 numéros, chèque à l'ordre de PLPL) a permis d'obtenir des confessions de Stéphane Paoli à propos de ses lucratives activités extra-journalistiques. Dans son n° 20 de juillet-août, PLPL a transcrit les "questions" que «Jean-Luc» de PLPL a posé en direct Stéphane Paoli et les "réponses" qu'il a obtenues. Le même article de PLPL expliquait comment, pour accomplir un tel exercice de démocratie participative et intempestive, il était indispensable de poser une question suffisamment nulle (la "question leurre") pour séduire les journalistes de "Radio com" ou du «"Téléphone sonne"» qui filtrent les appels.

**Voilà le "dialogue" Stéphane Paoli – Jean-Luc :**

**Stéphane Paoli :** - Alors, je ne sais pas qui est en ligne maintenant ; qui est là ? Jean-Luc, bienvenue et bonjour à vous.

**Jean-Luc :** - Oui, bonjour à tous et gloire à Jean-Paul Cluzel, PDG de Radio France et parrain de la fille d'Alain Juppé ; gloire aussi à Philippe Baudillon, nouveau directeur général de France 2 ; Philippe Baudillon, dont le fils a pour parrain Dominique Galouzeau de Villepin. Stéphane Paoli...

**Stéphane Paoli :** - On sent que vous avez bien préparé votre texte là, alors continuez.

**Jean-Luc :** - Le 15 décembre 2000, vous avez animé une manifestation à la très patronale Fédération Française du Bâtiment ; en juin 2003, vous avez animé une table ronde lors du bicentenaire de la très patronale Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris...

**Stéphane Paoli :** - Oui.

**Jean-Luc :** - Vous pratiquez donc, Stéphane Paoli, les ménages, c'est-à-dire que vous monnaye votre notoriété de journaliste en espèces sonnantes et enrichissantes, pour animer des fiestas et des javas patronales. La question s'adresse donc à vous, cher Stéphane, ainsi qu'au directeur de l'information de France Inter - s'il y en a un - et voici cette question : sachant que les ménages sont une pratique qui déshonorent et décrédibilisent la profession journalistique, ne faudrait-il pas supprimer automatiquement la carte de presse des journalistes qui s'adonnent à ces lucratifs ménages ? J'aimerais, cher Stéphane, que vous ne preniez pas la fuite devant cette question s'il vous plaît.

**Stéphane Paoli :** - Alors je ne la prendrai pas, cher Saint-Just, et je vais vous répondre. Oui, en effet, bien sûr, j'anime des débats, et pourquoi ne le ferais-je pas, dès l'instant qu'il s'agit de questions, euh..., de société, quelquefois en effet économiques, euh... où on me demande de faire mon métier de journaliste, que j'exerce en en parlant ici, à ceux qui sont mes patrons, en le déclarant ensuite, sur des notes d'honoraires avec un numéro de SIRET, en payant mes impôts, et en contribuant, je pense, du mieux que je peux, au fonctionnement de la société française. Donc je n'ai quant à moi aucun complexe : j'en ai animé, j'en animerai d'autres - qu'on se le dise... [Rires complaisants de Jean-François Coppé qui était l'invité de la matinée] et je ne vois pas pourquoi j'aurais, vis-à-vis de cette attitude, le moindre compte à vous rendre, cher monsieur. Mon travail, ici à la rédaction de France Inter, consiste à faire en sorte que tous les sujets soient traités, équitablement traités, dans un esprit, je dirais, républicain, c'est ce qui anime aussi ce service public, et je pense que jusqu'à présent, le travail est plutôt pas mal fait ; moi je dirais comme Jean-François Coppé s'agissant des services publics que moi je suis assez fier de travailler dans celui-ci, et j'ai le sentiment que le travail y est plutôt pas si mal fait que ça. Voilà, donc comme vous le voyez, je vous ai répondu et je suis à votre disposition aussi longtemps que vous aurez des questions à me poser sur mes activités diverses et variées, toutes passionnantes, et certaines d'entre elles, pas si mal payées, c'est vrai. Qui est à l'antenne maintenant ? Jacques... Bonjour Jacques, et bienvenue à vous.

### Commentaires de "PLPL" :

Nous savions que Stéphane Paoli se comportait en contrôleur d'antenne de France Inter et en copropriétaire de la station. Nous savions aussi que Stéphane Paoli était capable de faire sans modération la promotion matinale d'un débat dont il devait être le modérateur en soirée. Nous avons entendu parler des «ménages», ces prestations grassement payées qui permettent aux «stars» du journalisme de monnayer leur notoriété, en contradiction avec toutes les règles de la déontologie la plus élémentaire. Nous savons désormais que Stéphane Paoli - il n'est pas le seul - les revendique avec une arrogance digne du service public en se prévalant du consentement de ses patrons, eux aussi dignes du service public.

[Ces infos sont extraites du magazine électronique d'Acrimed n° 60 (septembre 2005); [acrimed@wanadoo.fr](mailto:acrimed@wanadoo.fr) <http://www.acrimed.org> Tél: 06-21-21-36-13 . L'association Acrimed (11 avenue Francis de Pressensé, 93350 LE BOURGET) lance un appel à l'adhésion et au soutien financier. Vous pouvez aussi soutenir l'association en parlant d'elle, en photocopiant et en distribuant les articles parus sur le site, en envoyant des informations sous forme de brève ou des propositions d'article à [acrimed@wanadoo.fr](mailto:acrimed@wanadoo.fr), etc.]

Elle incite les groupes de presse qui ne dépendent pas directement des groupes les plus puissants à se battre contre eux avec les mêmes armes sur le même terrain.

Elle entraîne une course à la rentabilisation qui se traduit par une précarisation vertigineuse des métiers de l'information et de la culture, par la subordination croissante des journalistes à leur hiérarchie, par l'assujettissement de plus en plus étroit des programmes et de tous les producteurs d'information et de culture aux impératifs imposés par les diffuseurs et par les publicitaires.

Acteurs de la mondialisation libérale et de la dérive ultralibérale de l'Europe, la plupart de grands médias en sont, par éditorialistes et chroniqueurs interposés, les propagandistes. Au mépris de la diversité des opinions et des aspirations de leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Mais quand le pluralisme est mutilé, c'est la démocratie qui dépérit.

Le secteur public de l'audiovisuel ne fait pas exception, bien au contraire. Assujéti à la publicité, parce que son financement public est insuffisant, il se condamne, face aux chaînes et stations privées, à les concurrencer avec les armes commerciales de la course à l'audience instantanée. Placé sous la tutelle de la majorité politique du moment, il en subit directement les pressions et les reprises en main périodiques. Comment, dans ces conditions, pourrait-il remplir son rôle de service public ?

**2. Les pouvoirs publics, loin de garantir l'égalité du droit d'accès aux médias, le pluralisme de l'information et l'indépendance des journalistes :**

- Favorisent les concentrations guidées par la recherche obsédante du profit maximal dans le délai le plus court, qui est la règle du marché;

- Livrent l'audiovisuel et de larges secteurs de la presse écrite aux appétits des groupes adossés à des conglomérats industriels bénéficiant des marchés publics;

- Maintiennent leur encadrement politique d'un audiovisuel public, privé des moyens financiers de son indépendance;

- Pérennisent un système d'aide à la presse qui favorise les médias financièrement les plus puissants et les plus mercantiles;

- Participent à la fragilisation des médias indépendants des grands groupes en s'attaquant aux services publics, comme celui de la Poste qui réserve ses tarifs préférentiels aux médias les plus lucratifs;

- Se refusent à doter les médias sans but lucratif et, plus particulièrement, les médias associatifs, du statut juridique et de l'aide financière sans lesquels leur existence est compromise.

## Des États Généraux, dans quel but ?

Par ces États généraux, nous entendons dresser un état des lieux des problèmes à résoudre, proposer des solutions, les soumettre à toutes les forces politiques et aux parlementaires.

Sans préjuger du résultat, nous entendons mettre en discussion les questions suivantes :

- L'information est un bien commun. Comment garantir les droits d'informer et les droits à l'information contre toutes les tentatives politiques et économiques de les confisquer ?

- Ces droits doivent être protégés par une législation et des moyens à la hauteur des enjeux : lesquels ? Comment préserver et refonder le service public de l'audiovisuel ?

- Comment garantir l'essor des médias associatifs, sauvegarder le potentiel non-marchand d'Internet, doter les médias à but non lucratif du statut et des moyens dont ils ont besoin ?

- Le droit à l'information est d'abord le droit à une information diversifiée dans tous les domaines : comment la garantir,

et favoriser en particulier la qualité et la pluralité des informations économique, sociale et internationale ?

- Le droit à l'information suppose de nouveaux droits pour les journalistes et, plus généralement, pour les producteurs d'information indépendants : lesquels et comment les garantir ?

## Des États généraux, comment ?

**1. Nous appelons à des États généraux ouverts, décentralisés, pluralistes.**

**- Ouverts**

- La question du droit à l'information est une question trop sérieuse pour être abandonnée aux seuls responsables des médias : elle concerne tous ceux qui, professionnels ou non, journalistes ou pas, concourent à la production de l'information. Les journalistes, les salariés des médias et leurs syndicats ont besoin du concours de tous.

**- Décentralisés**

- La question du droit à l'information ne doit pas être réservée à des porteurs nationaux (et omettre les médias régionaux). C'est pourquoi le processus des États généraux que nous souhaitons impulser doit combiner des échéances locales et des échéances nationales et privilégier les ateliers, les commissions, les séminaires de réflexion et de proposition, contre toute tentation de céder aux mirages de la personnalisation et du spectacle... médiatiques.

**- Pluralistes**

- La question du droit à une information pluraliste n'est le monopole de personne. Les exclusives viendront de ceux qui refusent de s'y associer.

**2. Nous souhaitons donner naissance, non à une nouvelle structure, mais à un processus, marqué par des échéances fortes. Nous appelons donc à une Première session nationale des États Généraux pour des médias et une information pluralistes en 2006.**

**Liste provisoire des signatures (reçues avant le 30 septembre 2005) :**

**Associations et syndicats nationaux :**  
 ACJ (Association des cyber-journalistes) - ACRIMED (Action Critique Médias) - Action Consommation - Appel et Réseau pour une information impartiale et pluraliste - Association Faire Le Jour - Association JAL (Justice Action Liberté) - ATTAC - Casseurs de Pub - Confédération paysanne - Corali (Association pour la Coopération des radios libres) - FERC-CGT (Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture) - FNVDPO (Fédération Nationale des Vidéos de Pays et de Quartier) - FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) - FSU (Fédération Syndicale Unitaire) - Les Pieds dans le Paf - OFM (Observatoire Français des Médias) - OMOS (Observatoire des Mouvements de la Société) - RACCFC (Rassemblement des auditeurs)



contre la casse de France Culture) - SCAM (société des auteurs multimédias) - SIPM-CNT (syndicat interprofessionnel de la presse et des médias) - SNJ (Syndicat National des Journalistes) - SNJ-CGT (Syndicat National des Journalistes-CGT) - Sud Culture - Sud Education - UFAL (Union des Familles Laïques) - Union Syndicale Solidaires - Voir&Agir ...

**Syndicats d'entreprise, associations et syndicats locaux (Communes, départements, régions) :** Collectif de la Région Rouennaise d'Observation des Médias - Collectif Kraken-Art - Les Inattendus (Lyon) - Les Pieds dans le Paf Loire Atlantique - Observatoire bisontin des médias - Observatoire nantais des médias - Observatoire grenoblois des médias (Ogremed) - SNJ-CGT France-télévisions - SNJ-CGT Radio France - SNJ-CGT AFP - Sud PTT44 de la Dorr - Sud Santé Sociaux de l'Isère - Spasmet-solidaires (Syndicat des Personnels Assurant un Service Météo) - Sud-Radio France - Sud-AFP ...

**Médias associatifs et coopératifs :** A Contre Courant- Ali-gre Fm - Co-Errances - CQFD - Cuverville (Toulon) - Fréquence Paris Plurielle (Paris) - La Lettre les alternatifs (Loire Atlantique) - La televisionpaysanne.org - L'Accroche (Montpellier) - Primitivi (Marseille) - Tv Bruits (Toulouse) - Zalea TV - Zapito (Rouen)

**Avec le soutien des associations et partis politiques suivants :** Alter - Ligue communiste révolutionnaire (LCR) - Mouvement Républicain et Citoyen (MRC) - Les Verts - Parti communiste français (PCF) - Le Parti socialiste (P.S.) ...

#### **Pour signer cet appel :**

- Pour toutes les signatures individuelles, recourir **exclusivement** à l'inscription automatisée sur le site de l'appel.

- Page d'accueil : <http://www.etats-generaux-medias.org/>

- Pour les signatures collectives (associations, collectifs, syndicats, formations politiques, etc.) et les signatures de journalistes exclusivement l'adresse : [contact@etats-generaux-medias.org](mailto:contact@etats-generaux-medias.org)

## **Un décret Jospin**

Le 20 novembre 1997, à peine arrivé à Matignon, après une campagne électorale où il avait promis-juré de ne pas privatiser France-Télécom, Jospin a signé avec Trautmann, Strauss-Kahn et Guigou un décret qui préparait la privatisation de... la Poste !

Ce décret faisait suite à un décret Juppé / Fillon / Douste-Blazy signé en janvier de la même année et qui allait dans le même sens.

Cette "continuité républicaine", scrupuleusement respectée, avait notamment pour objectif d'étrangler une partie des petites revues bénéficiant d'un tarif postal préférentiel et qui pèsent sur le budget de la Poste, la rendant ainsi moins attractive aux yeux des futurs actionnaires.

Le décret Jospin, particulièrement tordu, nous oblige aujourd'hui à quémander un nouveau numéro de Commission Paritaire (n°CPPAP, voir notre dernière page). Une procédure jalonnée d'obstacles que certaines revues n'ont pas pu franchir : elles sont déjà mortes ou vont mourir dans l'indifférence quasi générale.

On peut trouver dans ce "petit" problème une leçon de chose politique qui permet d'entrevoir et de répondre à des questions essentielles : on y observe une Poste en voie de privatisation qui ne peut plus défendre la liberté d'expression, alors que le service public le faisait généreusement il y a une vingtaine d'années. On y voit des hommes politiques de droite comme de "gauche" fouler aux pieds les grands principes. Avec en plus, pour la "gauche", cette hypocrisie qui l'accompagne dans toute son Histoire.

La même hypocrisie, sans doute, qui amène aujourd'hui le PS à signer le présent appel ! Mais on sait bien que d'ici 2007 il signera tout ce qui lui passe à portée de plume...

**La rédaction d'ACC**

## **Emotions : un doux gavage pervers**

Acte terroriste, accident, fait divers : tout est bon pour activer en nous la même réaction : «Alors, madame, monsieur, vous êtes émus ?» Les journaux télévisés, et tous les grands médias, semblent s'intéresser davantage à l'émotion provoquée par un événement, que par l'évènement lui-même. Le dégoût, l'indignation, la peur, la colère, la stupéfaction, la tristesse: les émotions ont ceci de particulier qu'elles se communiquent d'elles-mêmes entre les êtres humains. Non seulement on ressent soi-même l'émotion des autres, mais on sait qu'on ressent la même chose. Alors qu'au sujet de l'évènement lui-même, on a souvent des avis bien différents.

Comment comprendre que tel acte terroriste ait pu germer dans la tête de ceux qui l'ont mené; que tel accident ait pu se produire, que tel acte odieux puisse avoir lieu alors que la société se dit moderne et avancée ? Ces questions passent loin derrière, ou disparaissent complètement.

Dans notre vie normale, quand nous sommes en présence de gens en chair et en os, on est en état de vraiment capter les émotions des autres : une rougeur, un geste d'agacement des doigts, des mains moites. Mais on n'a jamais vu personne rougir sur un écran de télévision.

Tous les professionnels de l'audiovisuel savent qu'avec un peu de métier, on peut, avec tel genre d'images, tel rythme, tel éclairage, tel style de musique, provoquer l'angoisse ou l'admiration, la haine ou l'envie. Si on nous repasse sans arrêt les mêmes images, c'est bien pour jouer avec nos émotions. Des émissions entières comme le Téléthon sont construites dans le moindre détail pour susciter de l'émotion, et ça marche. Alors, autant il est difficile de tricher avec les émotions dans la vie réelle, autant elles sont un formidable moyen de manipulation dès qu'il y a une caméra entre la réalité et nous.

En fait, tous ces témoignages et ces discours provoqués sur les émotions sont à peu près inutiles. Nous n'en aurions pas besoin pour ressentir une émotion légitime, si l'on nous informait correctement, en nous donnant les moyens de relier l'évènement aux autres faits qui l'expliquent.

Privilégier l'émotion est un bon moyen pour faire apparaître une unanimité, et camoufler ainsi les désaccords. Mais c'est aussi un moyen d'endormir chacun d'entre nous, en retirant les sujets de réflexion personnelle que sont les faits de l'actualité et leur analyse, et qui sont la vie de la société où nous vivons.

Une émotion chasse l'autre. Et la compréhension est toujours remise à plus tard. «L'enquête sera longue et difficile...» nous dit-on. Mais combien de questions, posées par des journalistes lors de ces grands moments d'émotion, passent ainsi à la trappe, et n'ont jamais de réponse ?

Pire, à force de nous gaver d'émotions, nous finirons par en devenir drogués, si nous ne prenons garde. Nous ne saurons plus rechercher que le sensationnel, au lieu d'aiguiser notre esprit à aimer réfléchir et comprendre. Et ceux qui nous gavent nous diront qu'ils respectent la démocratie, puisqu'ils nous donnent ce que demande le plus grand nombre...

Ceux qui mènent le monde, gouvernants et affairistes, ne font pas, eux, dans le sentiment, quand ils prennent des décisions qui envoient des milliers de gens au chômage, ou à la guerre! Et ils savent ensuite jouer de nos sentiments pour faire accepter leurs choix.

Alors, il faudra qu'un jour, le bon peuple qu'on drogue de mille et une manières se désintoxique. Non pas pour devenir aussi inhumains que ceux qui dirigent ce monde. Mais pour remettre en place sentiments et émotions au service de l'indispensable changement de cette société malade, perverse même, au lieu de la subir passivement.

*[Ce texte (daté du 9/10/05) est le n°162 d'une feuille A4 produite par "L'Ouvrier" BP 64 94202 IVRY/SEINE. Ce groupe invite à photocopier et diffuser les textes en forme d'éditos qu'il produit régulièrement.]*

Un lecteur, membre d'un comité contre la constitution européenne, nous a fait parvenir un texte que nous publions ci-dessous. Il donne l'occasion de rappeler que tous les anticapitalistes qui étaient partisans du NON au référendum du 29 mai n'ont pas le même point de vue sur la manière d'affronter efficacement les puissantes firmes multinationales.

Durant la campagne référendaire le débat sur ce sujet est resté souvent superficiel, parasité par des mots qui prennent la forme d'invectives ("nationalisme !", "cosmopolitisme bobo !"...), alors qu'il faudrait s'interroger sur la meilleure tactique à adopter pour combattre le capitalisme transnationalisé.

Comment "morceler ou nationaliser des trusts" dont les capitaux sont répartis sur toute la planète et s'y déplace à la vitesse de la lumière ? La fermeture de nos frontières est-elle une arme que peut craindre "une entreprise plus riche qu'un pays tout entier" ? Le texte ci-dessous ne répond pas à ce type de questions qu'il ne pose pas explicitement. Il est vrai que ces questions et les réponses apportées devraient figurer en bonne place d'un programme de sortie du capitalisme qui apparaisse comme étant réalisable pour être mobilisateur. Et qu'un tel programme reste à écrire...

# Entre deux logiques il faudra choisir

Les grandes entreprises, à force d'éliminer des concurrents et de fusionner entre elles, sont devenues des multinationales dont les citoyens n'imaginent pas la puissance.

Wal-Mart emploie 4 millions de salariés. Le chiffre de vente annuel de General Motors et d'Exxon mobil dépasse le produit intérieur brut du Danemark et de l'Autriche. Une entreprise aujourd'hui peut donc produire plus et être plus riche qu'un pays tout entier. Exceptions ? Non: parmi les 200 plus grandes puissances économiques du globe, la plupart ne sont pas des pays mais des entreprises...

Ces multinationales détiennent la réalité du pouvoir économique et politique car elles ont les moyens d'imposer leur volonté à tous les gouvernements. La démocratie n'est plus qu'une façade.

Pourquoi n'a-t-on pas empêché ces mastodontes d'atteindre une taille aussi fatale à la démocratie ?

## Le culte de l'entreprise géante

Les plus grandes entreprises ont les moyens d'acheter de hautes complicités. Elles inspirent la crainte à tous ceux qui seraient tentés de s'opposer à elles. En écrasant beaucoup de concurrents elles ont prouvé qu'elles sont les plus compétitives. Leur richesse leur permet d'être à la pointe du progrès technique, voire de financer la recherche. Elles ont donc la flatteuse réputation d'impulser les progrès du savoir, de l'économie et de la «civilisation». Même la gauche et les syndicats ont le culte de la grande entreprise. Les salariés s'y sentent plus libres que dans une P.M.E. On s'y syndique bien plus et on y gagne en général de meilleurs salaires.

Pour toutes ces raisons la lutte contre «les 200 familles», contre «le grand capital», contre «le capitalisme monopoliste d'Etat», contre «les féodalités économiques», contre «les Etats dans l'Etat» et contre les «multinationales apatrides» a cédé la place au culte consensuel de l'entreprise géante. En France la disposition constitutionnelle qui exige la nationalisation des monopoles n'est plus appliquée. Les conséquences de ce retournement

sont vertigineuses. Examinons-les une à une.

## La destruction des frontières au profit du libre-échange

Les grandes firmes sont à l'étroit dans les frontières nationales. Pour rentabiliser des capitaux toujours plus énormes, elles ont besoin de débouchés toujours plus vastes. Or les frontières avec leur contrôle des changes, leurs taxes douanières, les quotas ou les interdictions frappant certains produits, limitent beaucoup l'import-export. Après avoir obtenu la destruction des frontières économiques en Europe, en Amérique du Nord et dans diverses parties du monde, les multinationales exigent désormais la «mondialisation» c'est-à-dire un marché mondial unique sans frontières intérieures. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est chargée de réaliser cette exigence en étendant le libre-échange à toute la planète.

Dans une société inégalitaire, l'idéologie dominante est celle qu'élabore et que diffuse la classe dominante. En quelques décades les multinationales, par l'intermédiaire des médias qu'elles possèdent, contrôlent ou influencent, sont parvenues à répandre l'idée qu'amplifier le trafic international de capitaux et de marchandises accroît la prospérité, que frontières et protectionnisme font obstacle à tous les progrès, que nation rime avec nationalisme et avec guerre, que le cadre national doit s'effacer au profit d'une société et d'une «gouvernance» européennes, voire mondiales.

Cette idéologie de la classe dominante est parvenue à influencer même ceux qui ont vocation à lui être rebelles. A la L.C.R., au P.C.F. et au P.S., les frontières nationales sont désormais considérées comme des barbelés qui empêcheraient les peuples d'échanger et de fraterniser. Le libre-échange, dérégulation économique et coeur du libéralisme, au lieu d'être désigné comme ennemi à abattre, est assimilé à de l'internationalisme prolétarien. Refusant de voir que le grand capital est devenu transnational et que la grande bourgeoisie, nationaliste en 14-18, est deve-

nue euromondialiste, des militants «de gauche» se font inconsciemment diffuseurs de l'idéologie dominante.

## Priorité absolue à la compétitivité

Les frontières sont en réalité des remparts contre les agressions extérieures. Quotas et taxes douanières sont les seuls moyens de protéger nos productions contre les textiles chinois, contre les concurrents déloyaux. L'interdiction est le seul moyen de protéger nos consommateurs contre la viande aux hormones et les OGM venus des USA. La destruction des frontières protectrices expose nos entreprises à tous les dumpings de la concurrence étrangère, à tous les coups bas du marché mondial. On est alors condamné à devenir compétitif ou à disparaître.

**La conséquence du libre-échange, c'est que la compétitivité devient la priorité absolue** de tous les gouvernants, de gauche comme de droite.

## De la compétitivité à la régression sociale

Pour être compétitif, un pays libre-échangiste n'a guère le choix: il doit réduire massivement salaires et protection sociale, abaisser sa fiscalité sur le capital et laisser les entreprises saccager l'environnement. Faute de quoi il ne pourra éviter les délocalisations. La libre circulation des capitaux, à elle seule, oblige les gouvernements à exaucer tous les désirs des investisseurs et spéculateurs pour éviter que les capitaux, sang et oxygène de l'économie, ne fuient vers des cieux encore plus favorables. Voilà pourquoi, dans toutes les zones de libre-échange, droite et gauche pratiquent la même politique d'allègement fiscal, de régression salariale, sociale et environnementale.

**Le libre-échange est un droit de veto donné aux gros détenteurs de capitaux sur toute politique qui lui déplairait. Il impose une dictature anonyme, invisible, sans visage, qu'aucune élection ne peut abattre: la dictature du grand capital. Le libre-échange met fin à la démocratie.**

De la régression sociale au sabotage des institutions démocratiques

Il est impossible de faire **accepter** à un peuple la destruction de ses conquêtes sociales. On ne peut que la lui **imposer**, ce qui implique l'abolition des institutions démocratiques.

L'intégration européenne éloigne les lieux de décision des citoyens. Les communes disparaissent au profit de vastes ensembles supracommunaux (communautés de communes, d'agglomérations, etc). Les départements français sont voués à disparaître au profit des régions. On aligne ainsi la France sur le reste de l'Europe où les départements sont inconnus et où les régions ont des pouvoirs bien plus grands que chez nous. Quant aux Etats nationaux, ils perdent toujours plus de compétences au profit d'un Etat européen supranational dont le traité constitutionnel est l'acte fondateur. A tous les niveaux, ce n'est donc pas une «décentralisation» mais une centralisation qui s'opère.

Les citoyens ne peuvent connaître et contrôler que ce qui est à leur portée. Plus les lieux de décision s'éloignent, moins les citoyens peuvent intervenir. Et c'est alors la classe dominante qui s'impose. Dans une petite commune, les élus, étant sous contrôle populaire immédiat, ne peuvent s'opposer aux volontés de la population. A Bruxelles, en revanche, les trusts peuvent gouverner loin des peuples, sans les peuples et contre eux. La supranationalité permet ainsi de mener des politiques, impopulaires, impraticables au niveau inférieur. C'est pourquoi beaucoup de politiciens et de responsables syndicaux, rouges dans leur commune, ne sont que roses à Paris et deviennent tout blancs quand ils siègent à Bruxelles.

## Conclusion

Culte de l'entreprise multinationale, destruction des frontières, priorité à la compétitivité, régression sociale, sabotage de la démocratie sont les 5 maillons de la logique commune à tous les décideurs européens, de droite ou de gauche. Les politiciens et les syndicalistes qui réclament une Europe «sociale», contestant ainsi un seul des maillons sans combattre le reste de la chaîne sont des démagogues qui cherchent à nous duper ou des aveugles qui n'ont pas réalisé que chacun des 5 maillons est indissociablement lié aux 4 autres. Si on veut une autre politique, il faut substituer à la chaîne qui nous étrangle une autre logique aux maillons totalement différents: 1) Limiter la taille des entreprises privées par morcellement ou nationalisation des trusts 2) Rétablir les frontières nationales protectrices et rejeter le libre-échange au profit du protectionnisme. 3) Sortir du carcan de l'Union Européenne, ce qui permettrait à la France de nouer des coopérations mutuellement avantageuses avec les pays les plus divers dans le monde entier. 4) La disparition des trusts, la maîtrise de nos frontières et de nos échanges internationaux permettraient la souveraineté du peuple sur l'économie 5) Quand le peuple est souverain, il impose irrésistiblement le progrès social et la protection de l'environnement.

Il n'existe pas de troisième voie intermédiaire. Entre ces 2 logiques, il faut choisir toute l'une ou toute l'autre. Si les alliances électorales qui s'élaborent en vue des élections de 2007 n'adoptent pas la 2ème logique, c'est qu'elles acceptent la première. Aux citoyens de ne pas se laisser duper.

**Comité local biterrois contre la Constitution européenne**

**1 bis rue Auber 34500 BEZIERS**

**Tél : 04 67 76 28 56**

Dans le cadre de nos échanges avec la revue "Alternative Libertaire", nous publions ici l'édito paru dans le n°144 (octobre 2005) de ce mensuel. ([www.alternativelibertaire.org](http://www.alternativelibertaire.org)). Abonnement un an (11 numéros) : 25 euros. Chèque à l'ordre d'"Alternative libertaire" BP 295 75921 PARIS cedex 19. "Alternative Libertaire" est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.

## Personne n'est illégal

Un quartier quadrillé par une centaine de flics. Le métro, les cafés, les restaurants, les commerces, les portes des immeubles, tous les lieux publics sont investis au même moment par les forces de l'ordre. Il ne faut pas moins de deux cars pour parquer la cinquantaine de personnes ayant fait l'objet d'une arrestation. Au loin, quelques badauds assistent à la scène en spectateurs, mais aucun ne s'attarde...

Berlin 1933 ? Alger 1956 ? Santiago 1973 ? Non. La scène se passe à Paris en 2005 et elle s'est répétée une quinzaine de fois depuis le mois de juillet 2005. A chaque fois des dizaines de personnes, des travailleurs et des travailleuses, dont le seul crime est de ne pas avoir de papiers en règle ont été arrêté(e)s, puis emmené(e)s dans des centres de rétention en attendant d'être expulsé(e)s du sol français. Ces rafles, car ce sont bien des rafles, ont été menées dans une relative indifférence.

Les associations de défense des étranger(e)s ont mis plusieurs semaines à réagir publiquement. Aucun élu, aucun candidat à la candidature pour les élections présidentielles de 2007 – question bien plus importante – n'a daigné s'exprimer sur la question. En France, la politique sécuritaire du gouvernement ne fait pas débat. Elle est assimilée de plus en plus à un registre banal voire secondaire de cette même politique, non seulement par les partis, ce qui n'a rien pour surprendre, mais aussi par les militant(e)s des mouvements sociaux et des courants radicaux, ce qui est bien plus grave.

Les rafles ne sont que la partie spectaculaire, d'une politique de destruction méthodique des libertés organisée au plus haut niveau de l'Etat. Même si nous ne voulons pas le voir, c'est bien un régime autoritaire qui est en train de se mettre en place en France. Le processus ne vient pas de démarrer, mais il s'accélère. Attentats à New York, à Madrid, à Londres... tout est prétexte pour cette politique qui ne cesse de réduire les libertés individuelles.

Mais l'enjeu des politiques sécuritaires n'est pas seulement politique, il est aussi économique. Depuis des années, un véritable marché se développe. Ainsi, on voit se multiplier les sociétés de consultants, d'experts en sécurité. Parmi eux des «médecins» n'hésitent plus à pondre des rapports conseillant de dépister et de ficher dès le plus jeune âge des comportements déviant pathogènes chez l'enfant (??) qui pourraient préfigurer une évolution vers la délinquance. De même, la décision d'équiper les métropoles européennes de milliers de caméras de vidéosurveillance n'est pas que l'effet de la paranoïa des politiques mais correspond aussi à un marché juteux que se disputent plusieurs grandes entreprises.

D'année en année, le dispositif répressif à l'égard des étranger(e)s, pardon, des étranger(e)s «en situation irrégulière», selon la formule conacrée par la novlangue du pouvoir et de ses valets, n'a cessé de se renforcer. Mais la majorité de la population française n'a rien dit. Puis le pouvoir s'en est pris à des militant(e)s. Quelques voix trop peu nombreuses se sont élevées, etc. Aujourd'hui les rafles aboutissent à chaque fois à des dizaines d'arrestations et des centaines de contrôles d'identité par lesquels il s'agit d'habituer l'ensemble de la population des quartiers populaires à une politique de contrôle social renforcé.

Cette situation n'est pas une fatalité. Début septembre, rue Bailler (dans le XVIIIe arrondissement), la police a tenté d'expulser des mal-logé(e)s. Excédés par ce type d'opérations, des riverains se sont opposés physiquement à cette expulsion et les flics ont dû rebrousser chemin. Lors d'une rafle à Belleville, jeudi 22 septembre en fin d'après-midi, une dizaine de personnes, certains militant(e)s, d'autres pas, ont réagi à une rafle en cours en prévenant les usager(e)s qui s'apprêtaient à sortir du métro, ou encore les passant(e)s des rues adjacentes de la zone «sous contrôle». Grâce à eux/elles des centaines de personnes ont échappé à cette rafle.

Ils/elles ont agi en résistant(e)s. Ces actes de désobéissance civile sont à la portée de toutes et tous et démontrent une chose : pour reprendre le contrôle de nos vies, il faut se rassembler et s'organiser.

**Alternative libertaire, le 24 septembre 2005**

# Bar-le-Duc : un certain 24 septembre

Pour les organisateurs de la manifestation nationale contre le projet déjà bien engagé d'entreposage en couches géologiques profondes des déchets radioactifs à vie longue et particulièrement toxiques, cette date du 24 septembre 2005 restera comme une journée de succès, n'en déplaise à quelques "maximalistes" qui n'ont pas hésité à diviser par deux le nombre de manifestants avancé par les organisateurs et la presse, rejoignant en cela la police, et qui semblent considérer qu'une sortie immédiate du nucléaire, aussi souhaitable qu'elle soit, équivaldrait à une volatilisation tout aussi immédiate des déchets existants.

Plus de 5000 opposants défilant dans les rues étroites de la ville haute jusqu'au bâtiment du Conseil Général, et plus larges de la ville basse jusqu'à la préfecture pendant plus de deux heures avec un «die in» sur quelques 500 m dans l'artère principale, c'était certes du jamais vu dans cette petite ville plutôt calme et sans histoire habituellement, mais c'est surtout le signe tangible d'une sensibilisation et d'une prise de conscience d'une partie croissante de la population. Car bien évidemment la foule n'était pas constituée uniquement des habituels militants même si ceux-ci étaient venus des six coins de l'hexagone et des pays voisins : Suisse, Allemagne, Belgique, Hollande. Satisfactions d'autant plus grande que la composition du défilé était faite d'un nombre inhabituel de jeunes.

Déterminée et digne, la manifestation a cependant quelque peu manqué de «punch», ce qui l'a fait qualifier par certains de «promenade bon enfant». On relèvera cependant quelques temps forts comme la minute où tout le monde était allongé dans la rue principale sur plus de 500 m, l'hommage rendu au jeune tué l'an dernier en voulant s'opposer avec d'autres au convoi ferroviaire destiné à ramener les «châteaux» transportant les déchets retraités de la Hague à Gorleben (Allemagne), le cri, énorme, continu, poussé par 5000 voix devant le Conseil général, ou encore l'appel répété à la «ré-sis-tan-ce» lancé avec force par une militante de Contr'Atom', association genevoise (Suisse).

## La messe n'est pas encore dite.

La partie n'est certes pas gagnée. Dans le processus de la loi Bataille (1991) c'est au printemps 2006 qu'un projet de loi doit être soumis au parlement pour décider de l'opportunité d'enfouir ou non les déchets. La volonté du gouvernement est désormais très claire: il veut l'enfouissement, manière de faire croire qu'il a trouvé la bonne solution. En fait, il compte sur l'oubli par la population au fil du temps, car l'entreposage des

premiers «colis» ne pourra intervenir que vers 2020. Députés et sénateurs étant majoritairement pro-nucléaires et sous la coupe du lobby atomique, les inconscients simples moutons de Panurge approuveront ce projet de loi.

Pour autant la messe est-elle vraiment dite ? Non, si une pression continue se maintient contre ce projet criminel, et si, avec le temps, elle monte en puissance. Le mouvement antinucléaire existe bel et bien, reste à lui faire déborder le cadre restreint des militants et sympathisants pour rallier encore plus de gens à la cause. Cela est possible, la campagne menée depuis plusieurs mois près des citoyens meusiens et haut-marnais (près de 50 000 signatures à ce jour) pour réclamer un référendum local sur la question de l'enfouissement des déchets est un signe sérieux de cette possibilité. Pourquoi pas alors un référendum dans les nombreux départements plus ou moins concernés par l'énergie nucléaire, comme l'a suggéré à Bar-le-Duc l'ancien ministre de l'environnement Corinne Lepage ?

## Chantage à la peur.

Il nous faut maintenant relever un autre aspect propre à cette journée : le chantage à la peur orchestré par les autorités. Pas tant par la présence visible des forces dites de l'ordre aux abords des bâtiments publics sensibles: conseil général, préfecture, ou cachée: une dizaine de cars de CRS en retrait - présence somme toute banale, même si elle a paru manifestement renforcée - que par la campagne de dénigrement menée par la police municipale, donc la mairie et par extension la préfecture, près des commerçants et des riverains de la rue centrale. Les visites préalables à la manifestation faites par les agents de police pour inciter les commerçants à être particulièrement prudents face à des risques de violence venant du cortège, le tract diffusé par la mairie dans les boîtes aux lettres des barisiens les incitant à rentrer tout objet extérieur susceptible de servir de projectile, à baisser leur rideau et à fermer boutique (nombre d'entre eux ne l'ont pas fait et ne s'en sont pas plaint), avaient manifestement pour but de provoquer l'inquiétude, sinon la peur et d'éviter que tout contact s'établisse entre les manifestants et les riverains. «Principe de précaution à la française porté à son paroxysme» dira l'Est républicain le 24 septembre. C'est sans doute aussi au nom de ce principe que certains, venant de Nancy ou des Vosges, se sont fait contrôler, eux et leurs véhicules, à 25 km de Bar-le-Duc, comme «des délinquants de la route», selon la formule d'une victime.

Ces pratiques ont été vivement dé-

noncées lors des prises de parole par la résidente de la coordination des collectifs anti-enfouissement pointant un doigt rageur vers les forces de police et s'écriant : «C'est eux la violence !». Bien des Barisiens ont été surpris de tant de préventions. Cette manif n'était pas la première qui ait eu lieu dans le département ou à Bar-le-Duc et «les débordements ont toujours été insignifiants» (L'Est Républicain du 24 sept.). De fait, défilé, die-in, interventions diverses ont été à tout moment d'une grande dignité et parfaitement respectueux des consignes : aucun incident n'a été relevé. Alors pourquoi ces méthodes, sinon pour tenter de couper la population de la manifestation en voulant lui faire croire à la présence de voyous, de casseurs de vitrines et pourquoi pas de ...terroristes ? N'a-t-on pas en effet fait état d'un paquet supposé dangereux place Reggio ? N'y a-t-il pas intention de criminalisation de la contestation ?

A une époque où on criminalise la pauvreté, la précarité, les sans-papiers, les sans-logement, les chômeurs, l'action syndicale, toute forme de lutte sociale, et bientôt peut-être toute expression déviante de la pensée unique, comment s'étonner de ces débordements pseudo-sécuritaires qui, s'y l'on n'y prend garde, pourraient conduire à l'interdiction de toute expression publique, jusqu'à aujourd'hui encore droit démocratique constitutionnel.

Car face à ce déploiement de violence rentrée, il s'agit aussi de la défense de la démocratie, de la liberté. «Ce qui n'est pas acceptable, c'est cette castration de la démocratie, ce refus d'entendre les Français... Comment pourrait-on supporter cette caricature de démocratie qui interdit la tenue de référendum quand la constitution le prévoit, qui prend le citoyen pour un imbécile incapable de comprendre qu'il n'est pas informé sur des projets dont les rapports scientifiques indépendants du lobby ont souligné les graves carences ? <sup>(1)</sup> Comment ne pas être ulcéré que tout soit fait pour décourager les citoyens, les conforter dans leur défiance généralisée à l'égard du politique... » (Corinne Lepage à Bar-le-Duc). Tant il est vrai que l'activité nucléaire et ses «dommages collatéraux» : déchets, accidents, autoritarisme, sont partie intégrante d'un système économique débridé dans lequel les peuples sont niés.

J. F.

<sup>1</sup> Voir ACC n° 168, «Bure : forcing de l'ANDRA, pression des opposants» (note de la rédaction).



# Rencontres et lectures à contre cou-

## Gauches et gauchisme

En sous-titre de cet ouvrage : *“De la première Internationale à Porto-Alegre.”*

Ces dernières années, tandis qu'on annonçait avec assurance la fin des idéologies, notamment celles de gauche, le courant altermondialiste est né. Mouvements et partis politiques, communautés théoriques ou d'action, les organisations de gauche partagent aujourd'hui un objectif : celui de s'opposer à la mondialisation néo-libérale telle que nous la vivons, et cela de façon plus ou moins radicale. Saisir les enjeux et les arguments de ce combat exige de recourir à l'histoire, celle des origines des gauches et de la manière dont elles se sont opposées au fil du temps.

*“Gauches et gauchisme”* d'Octavio Rodriguez-Aranjo qui revendique une approche marxiste dessine un parcours historique précis pour aboutir à interroger les nouvelles gauches du XXI<sup>ème</sup> : seront-elles capables de se donner les assises théoriques communes suffisantes à leurs objectifs ? Car sous les formes modernes du débat ce sont souvent les mêmes questions qui se posent de façon récurrente.

*“Gauches et gauchisme, de la 1<sup>ère</sup> Internationale à Porto-Alegre”* Editions l'Atalante 11 et 15 rue des Vieilles Douves NANTES.

## Un anarchiste de la belle époque :

### Alexandre Marius Jacob

Ce livre d'Alain Sergent a été publié en 1950. Il est aujourd'hui réédité aux Editions Libertaires

Alexandre Marius Jacob est né le 27 septembre 1879 et, le 28 août 1954, ne voulant pas affronter les turpitudes de la vieillesse, il met fin à ses jours. Entre ces deux dates et jusqu'en 1928, il connaîtra une vie particulièrement rude. Mousse dès l'âge de 11 ans, il boulingue sur toutes les mers du globe. A 16 ans il devient typographe et rencontre les anarchistes. Un agent provocateur de la police lui procure des explosifs et le dénonce. Il fait six mois de prison. A partir de sa libération il devient la bête noire de la police qui fait pression sur ses employeurs. Jacob décide alors de franchir le pas de l'illégalisme : il fait ce qu'il appelle de la *“reprise individuelle”*, ne volant que les *“parasites sociaux”*, devenant le chef des *“travailleur de la nuit”*. Ce gentleman cambrioleur servira de modèle à Maurice Leblanc et à son Arsène Lupin.

Pris à la suite de la mort d'un agent, il est condamné au bagne à perpétuité. Il y restera 25 ans et 3 mois, dont 8 ans et 11 mois aux fers pour sa lutte incessante contre l'administration pénitentiaire. De retour en France il s'installe comme marchand forain. Lors de la révolution espagnole il sera soupçonné d'avoir fait passer des armes aux libertaires.

Ce livre résulte de nombreuses rencontres et discussions entre l'auteur et Marius Jacob, ce qui en fait un des meilleurs ouvrages écrits sur le personnage.

Prix : 12 euros (plus 10% pour le port). Chèque à l'ordre des Editions Libertaires, 35 allée de l'Angle, Chaucre 17190 ST GEORGES D'OLERON Tél. 05 46 76 73 10.

## Hôpital public «Silence on privatise»

Il s'agit d'une brochure signée Patrick Alloux (syndicaliste, membre de la commission santé d'Attac) et Alain Lamour (journaliste et militant associatif), surtout si vous n'avez pas lu les n° 164 et 165 d'ACC (mai et juin 2005) qui abordent le même sujet dans un article intitulé *“Hôpital en crise et santé publique”* (que l'on peut fournir à tout nouvel abonné qui nous en ferait la demande et qui est aussi disponible sur le site des *“Amis de l'Emancipation Sociale”* : <http://amisemasoc.free.fr> qui l'ont produit).

Onze millions de lettres signée Douste Blazy et un document intitulé *“Mon mémo Assurance maladie”* tiré à 20 millions d'exemplaires, distribué dans 30 000 pharmacies, un site, des communiqués etc., le gouvernement n'a pas ménagé pas ses efforts pour faire avaler aux Français la pilule miracle qui devait *“sauver la sécu”*. Mais pas une ligne, pas un mot, pas une seule

parole sur l'hôpital. Cependant les libéraux ont bien pensé à l'hôpital. Sa réforme est bien engagée, sous le nom de code *“Hôpital 2007”*. Mise en œuvre discrètement par le biais d'ordonnances, *“Hôpital 2007”* s'adresse surtout au secteur privé; en effet, la privatisation de l'hôpital est en marche.

Pourquoi ? Parce que la santé représente une sacrée part du gâteau de l'AGCS (Accord général du commerce des services) conçu par l'OMC (Organisation mondiale du commerce) : un marché mondial évalué à 3 500 milliards de dollars. Et l'hôpital constitue l'un des morceaux les plus délectables. Mais *“Hôpital 2007”* ne vient que parachever 60 ans de reconquête du monde libéral, qui n'a jamais digéré les ordonnances de 1945 sur la Sécurité sociale par le salaire socialisé, avec pour objectif la mise en place d'une vraie politique de santé publique par la prévention, l'éducation et la gratuité des soins.

Quels sont les enjeux de cette privatisation rampante ? Comment se met-elle en place ? quels sont les acteurs impliqués ? Comment éviter le pire ? Cette brochure se veut pédagogique pour faire comprendre à chacun d'entre nous ce qui se prépare de manière calculée, à savoir : les soins pour ceux qui en ont les moyens, la charité pour les autres. Magnifique retour en arrière au XIX<sup>e</sup> siècle.

*“Hôpital public «Silence on privatise»”* est à commander à Association *«Agir»* – 6 rue de la Berge – 91310 LONGPONT SUR ORGE Tél : 06 81 04 22 18 Courriel : [agir-contact@wanadoo.fr](mailto:agir-contact@wanadoo.fr) Prix à l'unité : 2,50 euros. A partir de 50 : 2,00 euros l'exemplaire. Frais de port 0,80 euros pour 1 exemplaire; 7,60 euros pour 50 exemplaires.

## Des plantes mutantes dans nos assiettes.

C'est le titre d'un dossier réalisé par Eric MEUNIER, de l'association Inf'OGM

Alors que les plantes transgéniques mobilisent l'attention, d'autres plantes, appelées *“mutantes”*, issues d'une technologie antérieure, ont été développées et répandues dans les champs du monde entier. Elles sont soumises aux mêmes procédures d'autorisation que n'importe quelles plantes non transgéniques.

Ce dossier fait le point sur les plantes mutantes d'hier et d'aujourd'hui : techniques d'obtention, exemples de variétés commercialisées, législation et pose les questions d'innocuité sanitaire et de sécurité environnementale. Des réflexions jamais abordées publiquement.

Ce dossier, paru avec le Bulletin n°67 (septembre 2005) d'Inf'OGM est disponible pour 2 euros + 0,64 euros de frais de port à : *“association Inf'OGM Veille citoyenne sur les OGM 2B, rue Jules Ferry 93100 Montreuil – France tél : +33 (0)1 48 51 65 40 fax : +33 (0)1 48 51 95 12 courriel : [infogm@infogm.org](mailto:infogm@infogm.org) site internet : [www.infogm.org](http://www.infogm.org)”*

## Les réfractaires à la guerre d'Algérie (1959-1961)

Une quarantaine de réfractaires à la guerre d'Algérie et certains de celles et de ceux qui ont manifesté, alors, leur solidarité avec la lutte de libération du peuple algérien racontent leur engagement individuel et collectif, leur action pour un service civil et parlent du sens toujours actuel de leur histoire.

L'équipée de ce livre commence en 2001 lorsque, un peu par hasard, une douzaine d'entre eux se retrouvent dans la banlieue parisienne à propos d'une enquête sur le camp de prisonniers de Mauzac. Il faut dire que le temps n'avait pas complètement distendu les liens noués au moment où, jeunes et moins jeunes, ils s'étaient opposés à cette guerre. L'idée d'une rencontre naît alors et elle se concrétise en juin 2003 sur le Causse Noir du Larzac. Avoir l'envie de se rencontrer, tous, tant d'années après, était parfaitement déraisonnable. Déraisonnables, ils avaient déjà montré qu'ils pouvaient l'être.

*Les réfractaires à la guerre d'Algérie (1959-1961)* d'Erica Fraters 200 pages - 18 euros aux Editions Syllepse (69 rue des Rigoles, 75020 Paris [edition@syllepse.net](mailto:edition@syllepse.net) [www.syllepse.net](http://www.syllepse.net)) ISBN: 2-84950-049-6



Dédé :  
 Tout compte fait,  
 ça ne va pas si mal !



COMITE DE REALISATION  
 A. BIHR / L. DALSTEIN / J.M DELAYE / J. FORTCHANTRE  
 B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

# BULLETIN D'ABONNEMENT

\* \* \*

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE . . . . . 10 Euros
- de SOUTIEN . . . . . Euros
- Faibles ressources (selon possibilités) . . . . .

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

CPPAP N°70783 | Dispensé de timbrage **Mulhouse-CTC**

**A CONTRE COURANT**  
 (service abonnements)  
 BP 2123  
 68060 MULHOUSE cedex



Déposé le 4/11/2005



## Sommaire

- Page 1 ..... Edito : Ils se foutent de notre gueule !
- Page 2 à 6 ..... Education: le trompe l'oeil européen
- Page 7 et 8 ..... Lutte de classes, où es-tu ?
- Page 8 ..... Un appel du CSR
- Page 9 ..... Les "ménages" de Stéphane Paoli
- Page 9 à 11 ..... Médias : appel à des Etats Généraux
- Page 11 ..... Un décret Jospin
- Page 11 ..... Emotions : un doux gavage pervers
- Page 12 et 13 ..... Entre deux logiques, il faudra choisir
- Page 13 ..... Edito AL : Personne n'est illégal
- Page 14 ..... Bar-le-Duc : un certain 24 septembre
- Page 15 ..... Rencontres et Lectures
- Page 16 ... Dédé : Tout compte fait, ça ne va pas si mal !

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)  
 et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>  
 Courriel : [courrier@acontrecourant.org](mailto:courrier@acontrecourant.org)

Impression et Direction de publication :  
**JEAN FORTCHANTRE** 1 rue Victor Hugo  
 52100 BETTANCOURT-LA-FERREE